

Madame Nicole Belloubet
**Ministre de l'Éducation Nationale
et de la Jeunesse**

Le 26 avril 2024,

Madame la Ministre,

Au nom des 54 associations nationales de défense des droits des personnes en situation de handicap et de leurs proches qui le composent, je tiens à vous exprimer l'indignation du Collectif Handicaps face aux propos que vous avez tenus lundi 22 avril dans l'émission « Les 4 Vérités » sur France 2.

Un élève en situation de handicap n'est pas, par définition, un élève perturbateur.

Un accompagnant d'élèves en situation de handicap (AESH, et pas « assistant au handicap ») n'est pas une solution pour élève perturbateur, mais bien un professionnel qui accompagne le parcours de scolarisation d'un enfant selon ses besoins, au nom du droit à la compensation du handicap.

Ce propos a choqué nos adhérents et les familles car il a été interprété comme une marque de méconnaissance des handicaps et de mépris pour des années de lutte en faveur d'une école pour toutes et tous. Ces amalgames ne font que consolider les discours décomplexés de certains syndicats, ouvertement anti-école inclusive.

Alors qu'on nous annonce un prochain Comité Interministériel du Handicap mi-mai centré sur l'école inclusive, cette intervention n'est pas pour rassurer quant aux ambitions et intentions du Gouvernement en la matière...

Le droit à l'éducation, quel que soit le lieu d'apprentissage, est un droit fondamental, garanti dans l'article 24 de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, que l'Etat français bafoue quotidiennement. Le comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe le rappelait encore en avril 2023.

Les enfants en situation de handicap et leurs familles méritent une véritable vision politique à long terme, pour accompagner correctement ces enfants vers et à l'école.

Les constats sur les limites du système scolaire sont partagés depuis des années ; les préconisations pour y remédier ont également été formulées : formation des équipes pédagogiques, diffusion de ressources pédagogiques adaptées, mise à disposition rapide des matériels pédagogiques adaptés, effectifs restreints en classe, observatoire des besoins, etc.

Dans un état d'esprit constructif, le Collectif Handicaps reste évidemment disponible pour un échange à ce sujet. Mais, il dénonce formellement ces propos et appelle à davantage de respect et de compréhension des situations de handicaps de part d'une Ministre de l'Éducation Nationale.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Arnaud de Broca
Président du Collectif Handicaps